

MAIRIE DE BAZOGES-EN-PAILLERS

SEANCE DU 28 Juin 2010

L'an deux mil dix, le vingt huit Juin à 20 H 30, Le Conseil Municipal de la commune de Bazoges-en-Paillers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr Laurent BENETEAU, Maire

Date d'affichage de la convocation : 23 Juin 2010

PRESENTS : BENETEAU Laurent DURANDET Jean-Loïc GIRAUD Martine GUERY Philippe YOU Jean-François GUIBERT Etienne ARNAUD Séverine PASQUIET Jean-Michel GABORIEAU Blandine PEULT Dominique BULTEAU Eric GIRARDEAU Adeline GUILLEMAND Pascal

Absentes excusées : VILLENEUVE Maryvonne (donne pouvoir à Laurent BENETEAU)
BROUSSEAU Jacqueline (donne pouvoir à Laurent BENETEAU)

Secrétaire de séance : GIRAUD Martine

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 31 Mai 2010

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 31 Mai 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

Le Conseil décide d'ajouter à l'ordre du jour : Convention de transfert Permis d'Aménager Lotissement Les Vignes

FINANCES

- *Participation Ecole Publique des Herbiers* : le Conseil accepte la demande de participation de la Commune des Herbiers aux dépenses de fonctionnement pour l'année scolaire 2008/2009 d'un montant de 1761.34 €
- Afin de régler la facture du *défeutrage du terrain de Foot*, le Conseil Municipal décide la modification suivante : Opération 81 – 3218.00 €, Opération 69 : + 3218.00 €
- *Caution* : le Conseil Municipal décide de se porter caution pour une partie de l'emprunt d'un montant de 125 000 € contracté par l'OGEC dans le but de financer l'extension de l'Ecole Privée St Pierre.
- Afin de compléter la décision en date du 25 Janvier 2010, le Conseil décide de *vendre une partie de la parcelle C 1176* pour 389 m² au prix de trois euros le m² à l'Alouette du Bocage afin de réaliser l'extension de l'Ecole St Pierre.
- *Contrat d'Association* avec l'OGEC: le Conseil fixe la participation par élève à 485 € pour l'année scolaire 2010/2011

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

- Le Conseil Municipal décide de lever son droit de préemption concernant la parcelle D 357 d'une superficie de 770 m², Rue de la Foliette, appartenant à Mr et Mme LITOU Rodney
- Le Conseil Municipal décide de lever son droit de préemption concernant la parcelle D 610 p et D 615 p, Rue de la Vendée, d'une superficie d'environ 1200 m², appartenant à Mr JAMIN André

TERRAIN LA FOLIETTE

Afin de rectifier une erreur d'implantation d'un coffret EDF, le Conseil Municipal décide de faire établir un procès-verbal de bornage avec le nouvel acquéreur.

LOTISSEMENT

- *Lotissement Les Erables 2* : Vu la nouvelle réforme de la TVA immobilière, le Conseil Municipal décide de fixer le *prix de vente* à 40.50 € net le m², décision qui annule la précédente du 15 Mars 2010
- *Lotissement Les Vignes* réalisé par Mr REMAUD Yves : le Conseil Municipal accepte la convention de transfert à la commune des équipements communs du lotissement

AUTORISATION DE CLOTURES sur tout le territoire de la Commune

Le Conseil Municipal demande le dépôt à la Mairie d'une déclaration préalable à tous travaux de clôture, soit en bordure de voie, soit en mitoyenneté, dans le but d'éviter tout litige entre intervenants.

ETUDE PREALABLE d'ORGANISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal approuve l'offre de Voix Mixtes, 1, Place de l'Europe, 44400 REZE, pour un montant de 7960.00 € H.T., soit 9520.16 € TTC

L'étude a pour objet un diagnostic urbain et paysager des sites communaux, des bâtiments, de leurs occupations et de leur potentiels et une analyse des sites potentiels pour l'implantation de nouveaux bâtiments communaux en priorisant le périscolaire.

Le Comité de pilotage se compose de Jean-Loïc, Martine, Blandine, Etienne, Jean-Michel, Pascal et Dominique

INFOS DIVERSES

➤ *Aménagement du Centre Bourg* : les demandes de subvention FISAC et Région sont déposées

➤ *Listes électorales* : Blandine GABORIEAU est maintenue déléguée

➤ *Petite Enfance* : Martine et Blandine sont nommées déléguées au Comité de Pilotage de la Communauté de Communes

➤ *Projet de piscine intercommunale* : Laurent et Pascal sont nommés délégués à la Communauté de Communes

➤ Pascal donne un compte rendu succinct d'une étude ORAC, concernant les Artisans et les Commerçants ; l'étude sera diffusée par mail aux élus

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22 H 30

Prochaine réunion du Conseil municipal : Lundi 6 Septembre à 19H00 à la Mairie